

## Fiche technique 3 :

### Recommandations pour la manipulation de chauves-souris

#### *Recommandations pour la manipulation des chauves-souris mortes*

---

En cas de découverte de chauves-souris mortes, il est recommandé pour toutes personnes autorisées à les manipuler :

- d'utiliser des moyens de protection individuelle (EPI), notamment en revêtant ses mains de gants épais (type gants de jardin) pour toute manipulation, afin de réduire les risques d'exposition au virus,
- après toute manipulation de chauves-souris mortes, se laver soigneusement les mains (type : savon de Marseille, lingettes imprégnées de désinfectant, ...).

Le transport d'une chauve souris morte doit être assuré au moyen d'un confinement triple emballage (par exemple, mettre la chauve-souris morte dans un sac zippé, placer ce sac zippé dans un récipient étanche, puis dans une boîte de transport. Y placer des plaques eutectiques afin de maintenir une chaîne de froid.

Il est recommandé de décontaminer l'équipement ayant servi au transport (type récipient étanche, boîte de transport), ainsi que les gants épais (type gants de jardin) en cas de réutilisation de ceux-ci, au moyen d'un décontaminant approprié (type : surfasafe, hexanios, ...),

Il est recommandé que toutes les personnes autorisées à manipuler des chauves-souris mortes soient informées des risques et formées de manière appropriée afin de réduire tout risque de contamination humaine.

En cas de découverte d'une chauve-souris vivante, moribonde ou blessée, il est fortement recommandé de ne pas toucher l'animal mais d'appeler un chiroptérologue valablement vacciné contre la rage ou un vétérinaire praticien pour la prise en charge de l'animal.

En cas de contaminations humaines (morsure, griffure, léchage sur peau excoriée), il est nécessaire de consulter un Centre de Traitement Antirabique pour la prise en charge de la personne exposée.

#### ***Rappel : Qu'est ce que la rage des chauves-souris ? Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, séance du 14/01/2005***

---

*!/* La rage, maladie très ancienne, probablement aussi vieille que l'humanité, évolue constamment dans le monde, et est très différente d'un continent à un autre. Le virus peut infecter les mammifères, l'homme compris, et se transmet généralement via la salive d'un animal infecté au cours d'une morsure. Les modalités de contamination de l'homme par la rage sont les suivantes : morsure avec effraction de la peau, griffure, léchage sur une peau lésée (effraction cutanée ou égratignure) et projection de salive sur des muqueuses.

La rage des chauves-souris est documentée en Europe depuis 1954, avec 961 cas enregistrés de 1977 à 2011. A ce jour, cinq espèces de virus rabiques ont été isolées en Europe chez des chauves-souris montrées infectées par la rage. European bat lyssavirus type 1 (EBLV-1) est communément isolé en France et en Europe chez l'espèce *Eptesicus serotinus* avec plus de 95% des cas reportés ; European bat lyssavirus type 2 (EBLV-2) a été isolé en Grande Bretagne, Suisse, Finlande, Pays Bas et Allemagne chez les espèces suivantes : *Myotis*

*daubentonii* et *Myotis dasycneme* ; trois autres espèces de virus rabiques ont été récemment identifiées en Europe: West Caucasian Bat Virus (WCBV, *Miniopterus schreibersii*, Caucase), Bokelok Bat Lyssavirus (BBLV, *Myotis nattereri* en Allemagne et en France) et Leida Bat Lyssavirus (LBLV, *Miniopterus schreibersii* en Espagne).

La rage est une zoonose virale qui provoque des encéphalites d'évolution mortelle si elles ne sont pas traitées avant l'apparition des symptômes cliniques. Quatre observations de rage humaine après morsures de chauves-souris ont été décrites en Europe depuis 1977 (en 1977 chez une jeune fille de 15 ans - souche EBLV-1, en 1985 chez une fille de 11 ans - souche EBLV-1, en 1985 chez un biologiste en Finlande - souche EBLV-2 et en 2002 chez un Ecossais chiroptérologue - souche EBLV-2). Aucune de ces personnes n'avait été vaccinée avant la déclaration de la maladie (ni vaccination préventive, ni traitement post exposition).

Le risque d'exposition des personnes aux Lyssavirus des chiroptères autochtones est « négligeable » pour la population générale. En revanche, le risque est « modéré ou élevé » pour les scientifiques et chiroptérologues qui manipulent les chauves-souris et qui peuvent se faire mordre (Rapport sur la rage des Chiroptères, AFSSA 2003). Il est donc fortement recommandé pour ces personnes d'utiliser des moyens de protection individuelle (port de gant) et d'être vaccinées préventivement contre la rage (Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France Section Maladies Transmissibles, séance du 14 janvier 2005).

II/ Suite à l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF)- Section Maladies Transmissibles relatif à la vaccination antirabique préventive, au traitement post-exposition, au suivi sérologique des personnes régulièrement exposées au virus de la rage des chauves-souris en France métropolitaine (séance du 14 janvier 2005), le CSHPF recommande :

1. le rappel, en direction de la population générale :

- du statut d'espèces protégées des chauves-souris
- et en conséquence de l'interdiction absolue de les manipuler, que ce soit à des fins de démonstration, d'« élevage » ou autre,
- que cette manipulation, qui n'est attribuée de toute façon qu'à des personnes dûment autorisées, ne se fasse pas sans utiliser des moyens de protection individuels.

2. pour les personnes autorisées à manipuler les chauves-souris, ainsi que les Centres antirabiques :

- la connaissance et l'utilisation des moyens de protection individuelle (notamment gants épais type gants de jardin) qui permettent de réduire les risques d'exposition au virus (...)

3. avant exposition au risque, pour toutes les personnes autorisées à manipuler des Chiroptères morts ou vivants :

- la vaccination antirabique (...). Ne doivent être habilitées à manipuler des Chiroptères que les personnes correctement vaccinées contre la rage et ayant fait la preuve d'une séroconversion efficace, constatée sur un taux d'anticorps suffisant. (...) L'exposition aux virus des Chiroptères devrait être limitée, et arrêtée dès que le taux d'anticorps est inférieur à 1 UI/ml.

4. en cas d'exposition aux virus des Chiroptères:

que le Centre antirabique adapte sa prescription au cas par cas, selon les modalités suivantes:

- pour les personnes déjà vaccinées de façon préventive: Il est impérativement recommandé de pratiquer un rappel immédiat (...)
- pour les personnes non vaccinés préventivement:
- ce cas de figure ne devrait en principe plus se rencontrer. Les chauves-souris sont des espèces protégées. Il ne faut pas manipuler de chauves-souris si l'on n'est pas vacciné contre la rage (...)